

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-VICTOR
SEANCE DU 1^{er} MARS 2016**

L'an deux mille seize, le premier mars, le conseil municipal de la commune de SAINT-VICTOR s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sur la convocation de Monsieur NADAL Jeannik, maire.

Date de la convocation : 23 février 2016.

Étaient présents : NADAL Jeannik, RIBIERE Patrick, MORTIER Priça, FAURE Stéphane, CLAUZURE Françoise, ROUCHAUD Joël, MOSCATELLI Alain, NADAL Lionel, BOISSEL Christian, SABATER Laetitia, lesquels membres forment la majorité de ceux actuellement en exercice.

Était absente excusée : VERWAERDE Myriam.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mademoiselle CLAUZURE Françoise, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acceptation d'un don.
- Approbation des nouveaux statuts du comice agricole.

Le conseil municipal approuve l'ordre du jour ainsi modifié.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2015

POINT SUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE

La secrétaire de mairie étant radiée des cadres à compter du 21 février 2016, il est nécessaire de procéder à un recrutement pour la remplacer.

Monsieur le Maire propose de faire appel, dans un premier temps, au service missions temporaires du Centre de Gestion (CDG), solution qui présente les avantages suivants :

- le CDG établit le contrat de recrutement et verse le salaire à l'agent, moyennant remboursement par la Commune ;
- le CDG effectue le suivi de l'agent (déclaration unique d'embauche, gestion des congés, des absences et des arrêts maladie, établissement des attestations employeur et des certificats de travail) ;
- le CDG adhère à Pôle Emploi ce qui évite, en fin de mission, à la Commune qui n'a pas conventionné avec cet organisme, l'indemnisation de l'agent au titre des allocations chômage.

En contrepartie, la Commune doit verser au CDG une participation aux frais de gestion égale à 4,90 % des salaires bruts versés.

Cette solution serait provisoire et permettrait de « tester » l'agent recruté avant recrutement direct par la Commune en CDD, puis en CDI ou sous statut de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire propose de faire un recrutement sur la base de 12 heures hebdomadaires réparties sur 3 demi-journées, avec un temps pendant lequel la Mairie ne serait pas ouverte au public (une demi-journée par exemple).

Le CDG a transmis les CV d'agents disponibles qui ont été rencontrées par le Maire.

Le conseil municipal, après avoir examiné les candidatures reçues, décide de recruter Madame Véronique VAUGELADE, par le biais du CDG à compter du 7 mars 2016 sur la base de 8 heures hebdomadaires, puis à compter du 14 mars sur la base de 12 heures hebdomadaires.

OBJET : VENTE DE METAL
DELIBERATION N° : 2016-01

(Dépôt en Préfecture le 03/2016)

Monsieur le Maire indique que la commune a proposé à la société Transmétal sise à Villeteureix de nous acheter des métaux de récupération (laiton, câble alu et ferraille). La société Transmétal propose le prix de 57,30 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'offre de Transmétal.

OBJET : DON
DELIBERATION N° : 2016-02

(Dépôt en Préfecture le 03/2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur et Madame Vallier demeurant à Saint-Victor, lieu-dit Le Maine, ont fait un don de 30 € à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don non grevé de charges.

OBJET : CHANGEMENT DE STATUTS DU COMICE AGRICOLE
DELIBERATION N° : 2016-03

(Dépôt en Préfecture le 03/2016)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du changement de statuts du comice agricole du canton de Montagrier approuvé par délibération de l'assemblée générale en date du 7 juin 2015 (déclaration en préfecture le 6 octobre 2015).

Pour prendre en compte le nouveau découpage cantonal, l'association prend le nom de **Comice agricole de l'ancien canton de Montagrier**.

L'association souhaite que les communes adhérentes se prononcent sur ces nouveaux statuts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Comice agricole de l'ancien canton de Montagrier.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

École de foot de Ribérac (1 enfant de Saint-Victor). Le conseil refuse dans la mesure où une aide est déjà accordée au club local, l'UST.

Basket Tocane (4 enfants). Le conseil décide d'attribuer une subvention de 50 €.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

LOGEMENTS DUC.

L'entreprise Lafaye a terminé les travaux de remplacement des menuiseries.

Il reste l'intervention de l'entreprise de peinture Boissel Roland. Il doit prendre contact avec les locataires.

FONTAINE DU BREUILH

La CCPR a fait le crépi sur le mur.

Il faudrait aménager la partie en terre : gazon et banc en pierre.

Il faudra prévoir le panneau (Espace Jacques Rouchaud).

PROGRAMME DE SIGNALÉTIQUE

Priça Mortier fait le point sur le projet.

Des devis sont demandés à trois fournisseurs.

Il reste à faire l'inventaire des numéros à acheter et à vérifier sur place les panneaux indicateurs.

Dès que tous les éléments seront rassemblés, une réunion spécifique sera organisée.

CHARTRE « 0 HERBICIDE »

Le problème est surtout le cimetière. Il faudra se documenter sur des techniques alternatives.

Un panneau explicatif sera installé.

Peut-être faudra-t-il envisager d'augmenter l'horaire de travail de l'agent d'entretien.

PROJET DE TRAVAUX

Les deux projets importants et prioritaires du mandat jusqu'en 2020 sont l'atelier et les vestiaires et l'aménagement du centre-bourg, lié à l'accessibilité.

Une programmation est nécessaire pour s'inscrire dans les dispositifs de subventions du Conseil départemental (contrat d'objectif cantonal) et de l'État (DETR).

D'autres projets comme l'agrandissement du cimetière et la construction d'une halle sur la place de la cime du Bourg pourront également être étudiés dans un deuxième temps.

AMÉNAGEMENT D'UN GARAGE ET DE VESTIAIRES-SANITAIRES.

Les travaux envisagés dans la grange Mazouaud s'avèrent importants pour un résultat peu satisfaisant. En effet, il semble très difficile de supprimer l'entrée sur la route du Toillard. Par ailleurs l'aménagement de vestiaires-sanitaires dans le local du comité des fêtes semble également compliqué.

Monsieur le Maire et les adjoints proposent de construire un bâtiment neuf derrière la mairie. Un architecte sera consulté.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA CIME DU BOURG

Enveloppe des travaux : 2 000 €.

Stéphane Faure et Joël Rouchaud sont chargés de faire faire des devis des matériaux à installer (panneaux et bancs, y compris les bancs à remplacer aux Laurières).

CIMETIERE

Prévoir l'habillage du caveau communal et la peinture des portails.

Réaliser le plan du cimetière par un géomètre.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2016

Concernant le Compte Administratif 2015, l'excédent disponible à reporter sera d'environ 56 000 €.

Fonctionnement :

La DGF sera en baisse d'environ 4,7 % et les bases fiscales sont réévaluées de 1 %. Il n'est pas prévu de hausse des taux.

Les charges de personnel seront en légère hausse.

Il est nécessaire d'inscrire environ 20 000 € en entretien de bâtiments, dont 10 000 € sont déjà engagés.

Investissement :

Signalétique : 20 000 € (restes à réaliser)

Aménagement de la place de la cime du Bourg : 2 000 €

Matériel et mobilier : 1 500 € (notamment le changement de l'ordinateur, à moins qu'on ne s'oriente vers une location).

Construction de l'atelier municipal et des vestiaires : 40 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIBERACOIS

COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des réunions du conseil communautaire de la CCPR du 12 novembre 2015, du 17 décembre 2015 et du 26 janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

MARIANNE DU CIVISME

La commune s'est vu attribuer une deuxième fois la Marianne du civisme avec un taux de participations de 83,86 % sur les deux tours des élections régionales.

Une cérémonie sera organisée avec la population le 8 mai.